

LA LIBERTÉ  
AUX DIMENSIONS  
HUMAINES

PAR ROGER QUILLIOT



LES ESSAIS CXXIV

*nrf*

GALLIMARD









*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous les pays, y compris l'U.R.S.S.  
© Éditions Gallimard, 1967.*

*A Claire,  
pour Roland et Alain.*





## *Introduction*

« Le monde est sous les mots comme un champ sous les mouches. » Partout retentissent, comme autant de défis ou d'espoirs, les clameurs qui saluent la liberté retrouvée ou exigent la justice. Fièvre éternelle sans doute, que la révolution scientifique et technique avive encore dans les pays qu'elle bouleverse. Nous autres du vieux monde, qui avons la mémoire courte, pouvons bien ricaner devant tant de naïveté. Il n'y a pas si longtemps que la révolte de Spartacus faisait trembler Rome, que Thomas Müntzer et les prophètes de Millenium annonçaient l'âge d'or et que nous prenions les bastilles. Il y a moins longtemps encore que les anarchistes de Puig fondaient sur les canons franquistes et que notre « Libération » jetait tout un peuple sur les Champs-Élysées. C'était il est vrai le temps de *L'Espoir*. Et depuis...

Depuis, nous nous méfions des mots. Justice est faite : on a fusillé l'intellectuel et épargné l'industriel. Justice est faite : on a exécuté le lieutenant et gracié le général ! On a combattu dans le delta du Tonkin, dans la Souman et les

Aurès, en vertu de la libre disposition des peuples ! Au nom de la liberté, Kassem a liquidé Fayçal ; Aref a liquidé Kassem ; et qui liquidera Aref ? On a jeté les cendres d'Eichmann au large d'Israël, dans la mer stérile ; mais les semences du nazisme poussent ailleurs leurs fruits amers. On a déboulonné la statue de Staline ; mais « le petit père » a laissé une longue descendance.

Et nous voici affligés de notre longue histoire, comme d'un « ramas de crimes, de folies et de malheurs, parmi lesquels nous avons vu quelques vertus, quelques temps heureux comme on découvre des habitations répandues çà et là dans les déserts sauvages ».

Et si ces oasis mêmes n'étaient que mirages ? Si nous n'étions jamais aussi libres qu'au plus fort de la tyrannie, sous l'occupation par exemple ? Si les démocraties n'étaient belles que sous l'empire comme la vie au seuil de la mort ?

« Ah ! ils nous ont bien eus ! » Qui ? les politiciens, les partis, les autres, le destin. Juin 36 ? Une trahison ! Août 44 ? Une fausse libération ! et tout à l'avenant. La justice, la liberté, des mots ! Parlez-nous plutôt de sécurité, de niveau de vie, du trou que chacun creuse silencieusement avec l'espoir d'y dormir un jour.

En attendant, on creuse, chacun pour soi. L'on a beau gratter à toutes pattes, refuser ce miracle du langage d'où la liberté et la justice, comme l'amour, tirent leur poésie : qui refuse de croire à l'amour, pour autant ne cesse pas de le faire ou d'en rêver ; qui hausse les épaules au seul nom de liberté, ne renonce pas à s'irriter des interdits et des feux rouges. Notre désir d'évasion ne nous fait guère descendre dans la rue,

mais il nous jette à plein gaz sur les routes du Sud. Autres temps, autres mœurs.

Mais les contradictions demeurent. Quelle liberté ? La liberté pour le requin de manger le hareng ? Il nous faut des juges, des gênes et des bourreaux, tout l'appareil de la justice. Pas de liberté pour les ennemis de la liberté !

Mais qui jugera les juges ?

Bien sûr, il y a ceux qui savent et qui ont résolu le problème, une bonne fois, ceux qui révèrent Thémis, l'impitoyable, ou l'Ange-liberté, habillé de lumière. Mais il reste, plus nombreux, ceux qui n'en sortent pas, qui voudraient savoir et se taisent. C'est pour ceux-là peut-être qu'il faudrait écrire d'abord, pour les guérir — nous guérir, s'il se peut ; pour les autres ensuite, qui, un jour, au sortir de quelque grandiose déception, auront à cœur de se reposer, de souffler un peu, avant de reprendre la lutte.

Il faut des voix sans trop d'illusions pour parer aux découragements ; des voix qui ne prétendaient ni tout dire ni tout savoir, et qui redoutaient de trop croire pour les moments où la foi défaille. Alors, ceux-là gardent le peu d'espérance et de certitude qu'ils possédaient ; et ce peu, ils le transmettent comme un flambeau pour de nouveaux départs.

Le jour où les oracles se sont tus, on en revient à la parole humaine.



**I**

*Justice et liberté*



## *Les données du conflit*

Etymologiquement, la justice se confond avec la loi ; comme l'arête d'un toit à double pente, la loi détermine les contraintes du devoir et les possibilités du droit, *quod decet* et *quod licet*. Pour que le peuple — c'est-à-dire les sujets du souverain quel qu'il soit — accepte sans trop récriminer les limites et les obligations de la loi, il la faut supposer juste par essence : c'est la chose la plus facile au monde et la plus naturelle à l'homme que d'estampiller la loi au coin de quelque transcendance : volonté divine, fatalité, raison d'Etat, nécessité historique. Il s'ensuit que « le juste » respecte la loi : c'est à quoi l'on reconnut bientôt que Socrate était juste, qui, tout en contestant ses implications, la subit comme une pesée d'origine mystérieuse et refusa la révolte ; qu'on « rend justice » à qui la réclame, en appliquant, en l'espèce, toutes les lois dans toute leur rigueur ; qu'on bâtit des temples à Thémis, tombée de nos jours jusqu'en la royauté des Palais de Justice.

Cette justice-là est sans prétentions, en dépit de l'originelle piperie ; elle n'est identique que pour des individus semblables, vivant au même

moment, dans les mêmes conditions politiques, sociales ou morales. C'est-à-dire qu'elle varie selon les temps, les lieux, les mœurs et la mine du client. Il n'est pas nécessaire de reprendre ici les propos de Montaigne et de Pascal, corrigés par Montesquieu ; dans le désordre des lois, dans l'incohérence inconsciente ou calculée de leur application, où éclate la faiblesse humaine, apparaît pourtant un fil conducteur ; comme la loi physique dont elle invoquerait volontiers le patronage, la loi de justice s'efforce d'engager l'homme dans une sorte de déterminisme moral apparent, ou plutôt dans une série de déterminismes cloisonnés que le monde féodal avait portés à la quasi-perfection. Ainsi, la justice est avant tout le garant du bon fonctionnement et de la pérennité d'un ordre social donné.

Mais il est une autre justice qui, issue de cet état de choses, prétend le dépasser et échapper à la tyrannie de l'ordre de fait. Elle ne se satisfait plus du respect des lois existantes, mais part à la recherche de principes fondamentaux et universalisables (charité chrétienne, conscience rousseauiste, impératifs kantien, dialectique matérialiste selon Marx) qu'il resterait, une fois dégagés, à faire passer dans l'histoire. Ou le fondement recherché est d'ordre affectif : pitié, sympathie, amour, ou bien il se veut rationnel et de rigueur scientifique. En dépit des vertus de l'analyse ou de la probabilité, les sciences humaines sont trop incertaines pour qu'on s'essaye à réformer le monde par simple amour de la vérité. La quête de la justice exige, à notre insu même, un élément moteur affectif ; le souci de ce qu'est l'homme dans sa chair comme dans son esprit, ou la curiosité de son avenir. Les militants révo-



lutionnaires qu'ont seules séduits la perfection logique et la rigueur d'un système nourriront quelque jour ou les pires abandons ou les plus cruelles trahisons.

A mesure qu'il s'est fait exigeant, l'esprit de justice a considérablement étendu son domaine : la croyance des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle en un droit naturel devait élargir sa compétence de façon quasi indéfinie ; en situant les causes de l'injustice à la racine de l'économique, le marxisme portait un nouveau coup aux cloisonnements de l'ordre juridique ; la justice pénétrait partout, portée par le concept d'humanité, soutenue par « l'amour de l'égalité ». L'idée de progrès l'entraînait dans le mouvement perpétuel des techniques ; et si, présentement, le progrès est quelque peu tenu en suspicion, la justice a gardé, de leur course parallèle, une invincible mobilité. A mesure que la vie individuelle et la vie sociale s'interpénètrent davantage, sous l'effet du prodigieux accroissement des naissances, de la concentration urbaine et du développement industriel, les exigences de la justice se font plus universelles, pressantes et raffinées. Si le progrès technique favorise les naissances, en revanche l'accroissement des naissances exige une industrialisation toujours plus hardie, avec ce qu'elle entraîne de vie collective. Plus la cité est peuplée, plus il la faut policer. Plus les hommes prennent conscience de ce que la société doit à leur travail, plus ils se découvrent de droits : droit à l'éducation, au travail comme au loisir, au logement. La cité moderne, contrairement aux espoirs de Victor Hugo, tient la justice de fait (coercition, répression, rééducation) pour un des rouages essentiels de sa machinerie ;

mais, parallèlement, elle fait une place grandissante à la justice prospective. A côté de l'armée de policiers ou de militaires qui veillent à maintenir « le gâteau » en l'état, s'activent les cohortes de planificateurs ou syndicalistes qui s'efforcent à l'agrandir ou à le mieux partager.

Le sourd conflit qui oppose, aux quatre coins du monde, paysans et citadins, n'est peut-être qu'une illustration de la lutte que se livrent une conception traditionnelle de la justice, préoccupée exclusivement de la préservation des biens, et cette justice conquérante que l'évolution technique — j'allais dire l'histoire — nous impose, bon gré mal gré, de favoriser. Le paysan tire sa vie, celle de sa famille ou de son clan du sol où il s'est implanté ; hors de là, son existence a quelque chose de contingent ; là du moins, il prend racine ; d'où son souci de préserver, comme un enclos, ou ses droits de propriété, ou les droits du groupe qui l'encadre. Pour l'ouvrier des grandes villes, le problème est moins de sauver un équilibre menacé que de trouver cet équilibre ; moins de conserver que de construire ; et si la justice du premier a le visage de bois des portes fermières, ou la raideur barbelée des clôtures, la justice du second ressemble à ces interminables chantiers qui dressent vers le ciel des carcasses de béton armé qu'on dirait tantôt radieuses et tantôt apocalyptiques.

Une justice qui affiche de telles prétentions demeure-t-elle conciliable avec la liberté ? Au nom du sens commun, le paysan vieilli a peine à le croire. De la justice, il attend protection ou arbitrage, non transformation. L'économie libérale garde, à ses yeux, le rythme des campagnes ; elle assure à l'entrepreneur la libre disposition

de ses outils, de ses produits et de son temps. Au contraire, l'économie planifiée, dont nul ne conteste les prétentions à une justice plus ouverte, lui paraît avoir pour complément fatal un régime policier. Les réquisitions qui, en pénurie, semblent au citoyen modeste le seul moyen d'assurer le pain et le vin, le paysan traditionnel ne les ressent-il pas comme une atteinte à tout être libre ?

C'est bien là que le bât blesse : l'édification de la justice, le combat pour la justice n'exigent-ils pas la discipline des chantiers et des armées ? N'impliquent-ils pas, tout comme le plan, obligations et sanctions ?

Le fait est que bien des esprits tiennent pour fondamental pareil conflit entre justice et liberté.

*Avatars et masques de la liberté*

Et par le pouvoir d'un mot  
Je recommence ma vie  
Je suis né pour te connaître  
Pour te nommer  
Liberté.

Paul Éluard.

Le mot est d'un usage si courant, si spontané et si contradictoire qu'il semble parfois dépouillé de toute signification propre, et chargé seulement de nos secrets désirs. Mais peut-être est-ce là même un indice ? La multiplicité des définitions prouve combien la liberté se réduit malaisément au concept, combien elle se veut vivante et vécue. Rousseau l'entendait ainsi pour qui être libre, « c'est agir, c'est faire usage de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de l'existence ». Que l'homme qui franchit le seuil de la prison, ou les barbelés du camp, que l'adolescent qui s'éloigne du lycée, que la jeune fille même, qui croit échapper, par le mariage, à l'étroitesse de l'horizon





ROGER QUILLIOT

## LA LIBERTÉ AUX DIMENSIONS HUMAINES

Roger Quilliot, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, commentateur de l'œuvre de Camus, collaborateur de M. Gaston Defferre et de M. François Mitterand, membre du contre-gouvernement, résume dans ce livre son expérience politique et philosophique. Le sujet principal de sa réflexion est la liberté. " Nous étions faits pour être libres, nous étions faits pour être heureux ! " De par le monde il n'est bruit que de liberté. Mais le même mot couvre bien des marchandises. La liberté passe-t-elle par la propriété, par l'argent, par les lois ? Suppose-t-elle un minimum d'égalité que garantirait l'organisation sociale ? Le conflit qui, selon de bons esprits, oppose radicalement justice et liberté n'est pour l'auteur qu'un faux problème né d'une conception statique de l'ordre social ou d'une conception mystique de la liberté.

Tout le livre n'est qu'une tentative de démythification : démythification d'un capitalisme où la liberté se ramène aux hasards d'une gigantesque loterie, d'un nationalisme qui confond les jeux du prince et le pain des hommes, du totalitarisme révolutionnaire enfin où les mages, de Savonarole à Staline, se condamnent à la terreur pour avoir défié, momifié la liberté, par commodité ou par dévotion.

*nrf*